



Limoges, le 12 mai 2014

Cyrille CHALEIX  
Secrétaire départemental du SE-Unsa 87

à

Monsieur L'IA-Dasen  
DSDEN de la Haute Vienne

*Objet : rythmes scolaires / ville de Limoges*

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Tout comme les représentants des personnels enseignants, vous avez participé au comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires de la ville de Limoges qui a eu lieu le 7 mai 2014. Lors de ce comité, ont été présentées des propositions d'évolution des horaires scolaires qui ont été établies à partir des résultats du questionnaire à destination des enseignants et des parents d'élèves.

Ces propositions sont les suivantes :

- Alignement des horaires pour les écoles maternelles et élémentaires
- 3 heures de classe le mercredi matin
- Pour les journées complètes :  
*Proposition 1* : 8h30-11h45 / 14h15-16h15, soit avec un allongement de la pause méridienne et une sortie plus tardive.  
*Proposition 2* : 8h30-11h45 / 14h-16h  
*Proposition 3* : 8h30-11h30 / 13h45-16h

Comme vous le savez, un vote consultatif a ensuite eu lieu. En tant que représentants des personnels enseignants, nous n'avons pas pris part à ce vote. Ces propositions ne nous avaient pas été présentées en amont. Par conséquent, voter sans connaître le choix des collègues que nous représentons s'avérait difficile. Je note par ailleurs que les représentants des autres corps de l'Éducation nationale (Services de la DSDEN, IEN) n'ont également pas participé à ce vote. Il en a résulté que seule la troisième proposition a recueilli l'aval des élus et des représentants des employés municipaux. Or, le choix d'une de ces propositions doit avoir une entrée pédagogique et donc les équipes d'écoles doivent être consultées, d'autant que la troisième proposition nous ramène à des matinées de classe de trois heures alors que l'allongement de la matinée faisait largement consensus et s'inscrit pleinement dans la philosophie de la réforme.

Par conséquent, et comme le prévoit le décret d'application de la réforme des rythmes scolaires, nous vous demandons de reprendre la main sur ce dossier et de demander au maire de Limoges que les conseils d'écoles soit consultés sur ces nouvelles propositions horaires.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations respectueuses.

C. CHALEIX